



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 11 FEVRIER 2015

Vacances scolaires: zones à revoir

La réforme territoriale, qui divise le nombre de régions par deux, réunira des académies présentes actuellement dans des zones de vacances différentes. La ministre a promis un nouveau calendrier

Conséquence de la réforme territoriale qui fera passer au 1er janvier 2016 le nombre de régions métropolitaines de 22 à 13: certaines académies qui étaient dans des zones différentes vont se retrouver dans la même nouvelle région. D'où un besoin évident de «coordonner tout cela», selon la ministre de l'Éducation Najat Vallaud-Belkacem.

En effet, les académies de Bordeaux (zone C) et de Poitiers ou Limoges (B) vont se retrouver dans la même région. C'est aussi le cas pour Caen (A) et Rouen (B) ou Nancy-Metz (A) avec Reims et Strasbourg (B).

Najat Vallaud-Belkacem fixera «au printemps» un calendrier scolaire des prochaines années, modifié pour tenir compte des



Les académies de Bordeaux (zone C) et de Poitiers ou Limoges (B) vont se retrouver dans la même région en 2016.

Photo archives AFP

des calendriers, dont la pré-rentrée des enseignants actuellement prévue le 28 août et la rentrée des élèves le 31 août, dates contre lesquelles le syndicat Snaic (minoritaire) a déposé un préavis de grève.

Son prédécesseur, Benoît Hamon, avait déjà modifié la date de la dernière rentrée à quelques semaines des vacances d'été, invoquant un problème informatique

pour payer les nouveaux enseignants à partir de fin août.

«Je mène une réflexion qui est plus large que celle de la date de rentrée scolaire, parce qu'on va avoir à gérer (...) les conséquences de la réforme territoriale par exemple qui vont modifier les zones de vacances scolaires», a dit le ministre hier.

L'une des solutions évoquées est de réduire le nombre de zones à

deux avec des semaines de vacances qui ne se chevaucheraient plus afin de ne pas priver les acteurs du tourisme de quatre semaines d'activité.

Parents d'élèves et syndicats d'enseignants sont vent debout contre le zonage des vacances d'été. «C'est absolument impossible, pour Frédérique Rolet, cosecrétaire générale du SNES (second degré). On tient à ce que le bac reste national, avec les mêmes épreuves au même moment. De plus, les procédures d'orientation se font au même moment pour des questions de places dans les établissements, sans compter que certains élèves travaillent, et qu'il faut aussi prendre en compte la problématique des familles recomposées ne vivant pas forcément dans la même zone.»

Valérie Marty, la présidente de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) confirme: «Les parents, qui ont des contraintes professionnelles, ne veulent pas en entendre parler. L'été, c'est la période où on se retrouve en famille.»

Sébastien Sihir, secrétaire général du SNUipp (premier degré), pose une autre question: «Lorsqu'ils font partie de la première zone, les élèves ont un troisième trimestre extrêmement long. Pourquoi ne pas passer à deux zones, ce qui permettrait de rééquilibrer périodes de cours et périodes de congés (normalement respectivement 7 semaines et 2 semaines)?». La réflexion de la ministre est donc très attendue.

”
Je mène une réflexion qui est plus large que celle de la date de rentrée scolaire

conséquences de la réforme territoriale sur les zones des vacances scolaires, a-t-elle expliqué hier sur France Inter.

La rue de Grenelle avait déjà indiqué la semaine dernière que la ministre de l'Éducation nationale consultait la communauté éducative sur d'éventuels changements

Qui sont les voyageurs qui se posent dans la ville ?

GENS DU VOYAGE
Les occupations sauvages concernent souvent des familles de la région

PHILIPPE MÉNARD

p.menard@sudouest.fr

Depuis une dizaine de jours, une quarantaine de caravanes se sont installées dans un parking entre la déchetterie et le centre de tri de Veolia, à Châteaubernard. Le maire de la commune, Pierre-Yves Briand, est confronté à un dilemme récurrent. Faut-il passer une convention pour garantir que l'eau et l'électricité qui seront consommées seront payées, ce qui revient à donner un aspect légal à cette occupation qui ne l'est pas ? Ou faut-il refuser tout accord, ce qui n'est pas non plus satisfaisant ?



Une quarantaine de caravanes se sont installées dans la zone du Mas de la Cour. PHOTO ANNE LACALDI

« On est un peu démuné », soupire l'élu. Le site a déjà été investi en octobre dernier, pendant quelques semaines. Le maire a invité le propriétaire du terrain, la SAEM (1) Territoires Charente, à engager une procédure. Mais tant que l'agglomération ne disposera pas d'une aire de grand passage, telle qu'imposée dans le schéma départemental des gens du voyage, la collectivité reste impuissante, d'autant que les voyageurs savent fort bien exploiter cette faille réglementaire.

Les tarifs seront augmentés

La préfecture, relayée par le sous-préfet Olivier Maurel, s'est engagée à trouver une solution d'ici la fin de l'année. « Cela ne résoudra pas tout, mais ça évacuera 50 % des problèmes », estime le maire de Cognac, Michel Gourinchas. Même si le phénomène est difficile à évaluer, il constate une augmentation du nombre d'installations sauvages depuis six ans.

Il vient d'engager un bras de fer avec une famille « qui nous mène en bateau depuis dix-huit mois » en occupant un terrain de Grand-Cognac, à l'entrée de la zone de Montplaisir. Le sol étant boueux, ils se sont posés

sur le parking de Charente Alliance, avant de se caler dans l'ancien terrain d'Onyx, rue Basse Saint-Martin. Vendredi, la quinzaine de caravanes est revenue à la case départ, à la demande du sous-préfet. « J'ai dit OK pour ceux-là, mais personne d'autre, à condition qu'ils se mettent au fond. On a installé des toilettes, pour limiter les nuisances pour le voisinage », indique le maire.

Le défraîchement des flux passera par une convention. Michel Gourinchas annonce que le Conseil municipal va réviser à la hausse les tarifs. Il admet mal la situation. Le patriarche dispose d'une habitation et d'un terrain à Cognac, mais il ne l'utilise pas. La mairie renvoie aussi vers six emplacements disponibles sur l'aire de Chatenay, mais cette option est souvent refusée. Un confort minimal n'y serait pas satisfaisant, et il faut pouvoir s'entendre avec le groupe familial qui loge là une bonne partie de l'année.

Des autoentrepreneurs

Le paradoxe, c'est qu'une bonne partie de ces gens du voyage sont ancrés dans le terroir. La famille de Montplaisir est de « souche » cogna-

200 familles suivies

■ L'association Les Quatre Routes (ex-AGVRC) enregistre un nombre stable de familles suivies, 200 sur sa zone de l'Ouest Charente. Des familles de Pau ou Toulouse ont récemment tenté de s'implanter, sans succès.

« Avec le taux de natalité des gens du voyage, leur population devrait se dupliquer tous les dix ans. Dans la réalité, ce n'est pas le cas, car beaucoup se fondent dans le paysage, et on n'en

parle plus », observe le directeur, Alain Daems. Certains n'arrivent toutefois pas à s'habituer à un logement en dur. Une culture et un mode de vie profondément ancrés les maintiennent dans un mode semi-nomade. Quant à la dimension de certaines caravanes qui font tant jaser, Alain Daems souligne qu'ils « ne dépendent pas leur argent dans autre chose, tous les revenus d'un groupe sont consacrés à ça. Chez eux, c'est une priorité absolue ».

çaïse, tout comme celle qui loue un terrain, près du château d'eau, route de Saint-Jean-d'Angély. La Ville, qui voulait préempter cet espace – et n'a pas trouvé d'accord avec le propriétaire – a engagé une procédure en justice. Le groupe du Mas de la Cour viendrait de Charente-Maritime, ils ont expliqué se poser là pour un mois dans le cadre du deuil d'un des leurs. Les « voyageurs », qui comptent beaucoup d'artisans autoentrepreneurs, en profitent aussi pour mener des

chantiers. C'est aussi l'une des motivations des missions évangéliques estivales, qui réunissent 100 à 150 caravanes. Ces rassemblements fédèrent la communauté au niveau du Grand Ouest. « On avait une à deux demandes par an, on en a maintenant quatre ou cinq. On refuse systématiquement, mais certains nous forcent la main », glisse Michel Gourinchas.

(1) Société anonyme d'économie mixte locale.

Impôts: GrandCognac à la chasse aux tricheurs

- GrandCognac met en place un observatoire fiscal
- Elle vérifie que les contribuables ont déclaré petits et gros travaux: une piscine, une extension...
- Des milliers d'euros à grappiller.



Stéphane URBAJTEL
s.urb@tel@charenteillibre.fr

De prime abord, ça ressemble à une grande chasse aux fraudeurs. Ou du moins à une vaste opération de contrôle visant à dénicher les contribuables qui ont omis - volontairement ou non - de déclarer leurs petits et gros chantiers. GrandCognac vient de décider de mettre en place un «observatoire fiscal». Pour faire simple, l'intercom a chargé le cabinet Ecofinance de regarder ce que paie chaque contribuable du Cognacais (taxe foncière, taxe d'habitation) et de vérifier si les sommes correspondent aux caractéristiques du logement occupé (1). Un travail de titan: il s'agit de mettre à plat la fiscalité dans les 14 communes du territoire

(36.000 habitants). Et de réajuster les choses. Il y a, de toute évidence, du grain à moudre: le dernier état des lieux remonte aux années 70. Pour remplir leur mission, les experts vont se lancer dans une traque aux «éléments de confort». Qui a oublié de déclarer sa piscine? Qui n'a pas dit qu'il a transformé son garage en chambre? Qui a construit une véranda ou un abri de jardin en cachette? Dans l'affaire, il y a quelques milliers d'euros à grappiller. À GrandCognac, on a calculé: 150.000 euros supplémentaires sont à récupérer chaque année. Un indice pour mesurer l'enjeu: c'est l'équivalent d'une augmentation de 1,8 point de fiscalité à Cognac. Comment le bureau d'études va-t-il procéder pour contrôler? Première technique, l'observation. Les

piscines? Il suffit de consulter les vues aériennes, presque toute en ligne sur internet. Pour vérifier qu'à chaque bassin qui apparaît correspond une déclaration. Une piscine dénichée et c'est quelques dizaines d'euros en plus de taxe d'habitation. Deuxième technique, très simple elle aussi: les experts vont faire le tour des adresses de GrandCognac déclarées comme des ruines. Depuis la voie publique, ils vont regarder si la façade n'a pas été ravalée, le toit réparé, en résumé, vérifier si le bien mérite toujours d'être qualifié de taudis.

Il s'agit juste que chacun paie ce qu'il doit payer

À Cognac ville, ce travail d'observation a été initié depuis déjà un an. Et la récolte a été plutôt bonne: «Nous avons 300 logements répertoriés en très mauvais état ou à l'état de ruine, explique Patrick Sedlacek, le premier adjoint au maire chargé des finances. Nous avons pu diminuer ce chiffre par deux après cette opération». Pour le bras droit de Michel Gourinchas, il y a maintenant une anomalie à gommer: «Sur la base des déclarations actuelles, il y aurait 18% de logements à Cognac non équipés de chauffage, soit environ 2 000. On sait bien que c'est impossible». Pour GrandCognac, la

mise en place de l'observatoire fiscal ne doit «surtout pas» être assimilée à du racket:

«Il s'agit juste que chacun paie ce qu'il doit payer», justifie Michel Gourinchas, le président de la communauté de communes. Au nom de «l'équité fiscale». Dans les rangs de ses vice-présidents, tout le monde semble partager cet avis. «Qu'un habitant de ma commune qui a transformé sa vieille grange en logement sans jamais rien déclarer paie la même chose que celui qui a effectué toutes les démarches obligatoires, ça me semble normal. L'injustice, c'est même le contraire», plaide Chantal Nadeau, maire de Gimeux et vice-présidente de GrandCognac en charge du tourisme.

L'élue, aux commandes d'une commune qui a peu de moyens, se dit aussi que «3 000 à 4 000 euros de plus dans les caisses de la ville [c'est ce qu'a évalué le cabinet d'études pour Gimeux, NDLR] c'est toujours bon à prendre».

(1) La fiscalité locale, c'est le produit des taxes votés par les élus par les éboses. C'est à partir des éboses et donc de la valeur locative du bien que sont établies la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe d'habitation. Une valeur locative déterminée au regard des éléments de confort: une piscine, une extension, une véranda, la mise en place du chauffage dans une ruine... À noter: Ecofinance doit, de la même façon épurer les taxes des entreprises du Cognacais.

«Il y a de la dénonciation dans l'air»

Une voix discordante s'élève quand même contre cet observatoire du côté de Saint-Sulpice-de-Cognac: Dominique Souchaud, le maire, ne conteste pas le principe «d'équité fiscale» mais trouve que ce procédé s'apparente à «du filage», «il y a de la dénonciation dans l'air», glisse-t-il. À ses yeux, il y a une commission qui pourrait faire ce travail en interne, à

GrandCognac, sans avoir besoin de recourir à un cabinet extérieur qui «au passage prend un gros pourcentage». «C'est vrai qu'Ecofinance se rémunère sur la bête», admet-on à la CDC. En clair, le cabinet est payé en fonction de ce qu'il grappille. Plus il parviendra à dénicher de fraudeurs, plus il se mettra de l'argent dans la poche.

Carlos da Silva expose à Châteaubernard

Le peintre amateur Carlos da Silva présente une soixantaine de ses œuvres jusqu'au 19 février, dans les trois salles d'exposition de la médiathèque de Châteaubernard. Accrochés aux cimaises, des paysages terrestres, fortement teintés du terroir local avec des vignes à l'infini, mais aussi marins inspirés de la côte voisine, des cours d'eau, des compositions florales.

«Le plus enrichissant pour moi, c'est d'exposer avec d'autres artistes, leurs critiques sont toujours constructives. On s'améliore d'une nouvelle expérience à chaque expo», confie Carlos da Silva, artiste autodidacte, qui s'est enrichi autrefois des conseils avisés de Mirielle Kuta, la prof d'arts plastiques qui enseignait à La Palette cognacaise, dont il était trésorier. Ce premier prix à plusieurs concours de peinture à Magné, dans le



Carlos da Silva.

Photo CL.

Marais Poitevin, ou à Jarnac, dans les années 90, continue lentement mais sûrement sur sa lancée. Il travaille aussi le nu féminin et le portrait. D'ailleurs il croque des portraits sur commande, au fusain ou au crayon, qu'il repasse ensuite à l'encre de Chine.

■ CHÂTEAUBERNARD

Les Jardins familiaux adhèrent aux animations 100% Chlorophylle



Raymond Valente (à gauche) a présidé la réunion des jardiniers.

Photo CL.

Les adhérents des Jardins familiaux qui s'étendent entre le parcours de santé du Breuil et le cimetière, ont tenu leur assemblée générale lundi soir.

Certaines de ces parcelles, censées être réservées aux plus démunis par les services sociaux de la ville de Châteaubernard, sont disponibles. Jean-Pierre Rafenaud s'est inquiété «du manque de motivation de certaines personnes en difficulté à venir cultiver une parcelle alors qu'il y en a de libres».

L'association présidée par Raymond Valente a été sollicitée par GrandCognac pour participer le 30 juillet prochain, au programme «100% Chlorophylle», avec animations «nature» gratuites mises en œuvre par l'office de tourisme de Cognac. Une visite des jardins est prévue ainsi qu'une collecte de légumes que Jean-Pierre Rafenaud, le prési-

dent des Gourmets-Gourmands qui est aussi «jardinier», fera cuire à la plancha, en vue d'un pique-nique sur l'aire du parcours de santé, réservé à une quinzaine de participants.

Un intervenant a soulevé la question de l'entretien du mur, envahi par le lierre, qui sépare le cimetière, géré par la ville de Cognac, et les jardins, sachant que l'un et les autres sont sur la commune de Châteaubernard. «L'entretien du mur, des deux côtés, incombe à la ville de Cognac», a répondu Raymond Valente.

Enfin, l'arrosage des parcelles consommant 250 litres d'eau par semaine, en période de cultures, les réserves d'eau suffisent à peine. Le compteur «vert» de secours a été déjà sollicité deux fois, à hauteur de 70 m³ à chaque fois. «La commune nous en a fait cadeau.» a conclu Raymond Valente.



Portes ouvertes dans les lycées samedi

Le lycée Jean-Monnet mène une opération portes ouvertes samedi, de 8 h 30 à 13 h. Celles du lycée professionnel Louis-Delage auront lieu les 27 et 28 mars, mais l'établissement consacrera samedi une matinée à la présentation du BTS CRSA (Conception et réalisation de systèmes automatiques) de 9 h à midi. » 50 »

Une pétition pour réviser le projet du centre nautique

L'été dernier, des commerçants ont initié une pétition pour demander une révision du projet de centre aquatique, dont ils estiment le coût disproportionné. Ils s'inquiètent aussi de la concurrence générée par la future zone du Mas de la Cour-Bellevue. Ils ont réuni 120 signatures, qui seront déposées samedi au commissaire-enquêteur, dans le cadre de l'enquête publique sur le centre aquatique. Ils présenteront leur démarche ce soir à 19 h 30 au restaurant L'Express.